

Flavescence dorée

Prospection du vignoble le jeudi 15 octobre 2026

Information aux propriétaires de parcelles viticoles de la Commune de Chalais

Pourquoi cette information ?

La flavescence dorée est une maladie de la vigne de quarantaine, causée par un phytoplasme transmis de cep à cep par une cicadelle, *Scaphoideus titanus*. Elle affaiblit les ceps jusqu'à leur mort et se propage très rapidement en l'absence de lutte. Il n'existe pas de cépage ni de porte-greffe résistant. Sa détection et sa lutte sont obligatoires en Suisse.

En Valais, la maladie progresse fortement : on comptait 40 ceps contaminés en 2020 et plus de 7'300 en 2025. Des cas ont récemment été confirmés sur la commune voisine de Grône, dont un cep proche de la limite communale avec Chalais. Il est donc nécessaire d'évaluer la situation sur notre territoire.

Ce qui est prévu

Le jeudi 15 octobre 2026, un groupe de personnes encadré par le Service cantonal de l'agriculture procédera à une prospection détaillée du vignoble de la partie ouest de la commune, sur une surface d'environ 11 hectares.

Concrètement, les prospecteurs :

- contrôleront visuellement les vignes situées dans le périmètre concerné ;
- géolocaliseront et marqueront les ceps suspects ;
- prélèveront des échantillons sur les ceps suspects, qui seront ensuite analysés en laboratoire.

Ce que cela signifie pour les propriétaires :

- Les prospecteurs seront amenés à circuler dans les parcelles du secteur concerné. Votre présence n'est pas nécessaire.
- Merci de ne pas retirer ni déplacer les marquages posés sur les ceps.
- Si vous avez observé des symptômes suspects sur vos vignes (décoloration rouge ou jaune des feuilles, enroulement du limbe, dessèchement des grappes, rameaux non aoûtés), vous pouvez nous le signaler.
- Les vignes abandonnées ou non entretenues posent un risque particulier, car les repousses de porte-greffe peuvent être infectées sans montrer de symptômes. Nous vous invitons à les gérer ou à nous contacter.

Et ensuite ?

Les résultats de la prospection permettront au canton de définir, si nécessaire, un périmètre de lutte et les mesures à appliquer (arrachage des ceps infectés, traitements insecticides, contrôles collectifs annuels). Les propriétaires concernés en seront informés officiellement.

Pour en savoir plus

Page du Service cantonal de l'agriculture : www.vs.ch/web/sca/flavescence-doree

Contact à la commune : O. Chanson, olivier.chanson@chalais.ch